

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Sauveterre-de-Guyenne, le 16 mars 2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,
Cher(e) Collègue,

À l'occasion du renouvellement général du Conseil municipal pour un nouveau mandat de six ans, j'ai l'honneur de vous convier à la séance d'installation du conseil municipal qui se tiendra :

Vendredi 20 mars 2026 à 20h00

**Salle des fêtes Saint-Romain – 4 Quater rue Saint-Romain à Sauveterre-de-Guyenne
(33540)**

Exceptionnellement, compte tenu de l'affluence attendue pour cette séance d'installation et des règles de sécurité applicables à la salle du conseil municipal (Salle Sottrum), qui ne permet pas d'accueillir le public dans des conditions satisfaisantes, la réunion est délocalisée à la salle Saint-Romain.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,



Christophe MIQUEU

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

- I- **Installation du nouveau Conseil municipal (suite aux élections du 15 mars 2026)**
 - 1. Déclaration d'ouverture de la séance par le Maire sortant et constat de l'installation du nouveau Conseil municipal ;

2. Nomination d'un secrétaire de séance ;
3. Présidence de l'assemblée par le doyen d'âge et désignation de deux assesseurs parmi les conseillers municipaux (dont un seul sera chargé de manipuler les enveloppes et les bulletins de vote lors des opérations de dépouillement) ;
4. Appel nominal des conseillers convoqués.

- II. **Election du Maire**
- III. **Détermination du nombre des Adjointes au Maire**
- IV. **Election des Adjointes au Maire**
- V. **Lecture de la charte de l'élu local**
- VI. **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 janvier 2026**
- VII. **Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes**
- VIII. **Fixation du nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**
- IX. **Élection des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**
- X. **Délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)**
- XI. **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles (en application de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique)**